



**MARCHE N° 2014 - 05 :
Achat de licence Websense**

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
EN SEINE-SAINT-DENIS

6 mail Maurice de Fontenay
93120 LA COURNEUVE

Date et heure limites de réception des offres :
24/06/2014 – 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

Compte tenu de la nature des financeurs majoritaires de la structure et de leur obligation à se soumettre au Code des Marchés Publics, l'École de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis doit appliquer l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certains organismes publics ou privés non soumis au Code des Marchés Publics.

L'École de la 2e Chance en Seine-Saint-Denis organise une mise en concurrence pour la prestation de **vente de licence Websense**.

1.2 – Etendue de la consultation

Le présent marché a pour objet le renouvellement de nos 150 licences Websense Hosted Web Security pour 36 mois destinés à l'E2C3 ci-dessus désigné.

La proposition comprendra :

- la vente des licences référencées ci-dessus.

Référence de notre compte : Websense Key: NFM7NLY7

1.2.3 – Livraison

L'activation des licences devra être effectuée le 30 Juin 2014 au plus tard

1.3 – Décomposition de la consultation

La consultation est organisée en deux sections :

- une section administrative, visant à vérifier les capacités du prestataire à réaliser la mission
- une section technique et financière

1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

La durée du marché prend effet à compter du 30/06/2014 (livraison et activation du renouvellement des licences) pour une durée de 36 mois (12 trimestres). Le marché n'est pas renouvelable tacitement.

2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Pas de condition particulière.

2.6 - Responsabilité – Litige

Le non-respect du délai de livraison (activation des licences intervenant après le 02/07/2014) pénaliserait le bon fonctionnement de l'E2C93, ceci entraînerait la mise en œuvre de pénalités pour retard à l'initiative de l'E2C93 envers le fournisseur direct de l'offre, une retenue de paiement correspondant à la formule suivante : Nombre de jour de retard x 100 €

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement

L'acte d'engagement est établi en un seul exemplaire original, conservé par l'E2C93. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

A l'appui de son offre, le candidat devra être en mesure de produire les documents prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- Tout document faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet

- Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat :
 - A satisfait aux obligations légales et fiscales,
 - N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L324-10, L341-6, L125-3 du code du travail.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.e2c93.fr rubrique « Appels d'offres ».

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

CHAQUE CANDIDAT AURA A PRODUIRE UN DOSSIER COMPLET COMPRENANT LES PIECES LISTEES A L'ANNEXE 1 « PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES » DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION AVEC LES MENTIONS ET SIGNATURES ADEQUATES.

- Pièces de la candidature :
 - Présentation de la structure (organisation, effectif, chiffre d'affaires)
 - Présentation de la situation financière de la structure
 - Déclaration sur l'honneur que la structure ne présente aucune interdiction de soumettre des offres dans le cadre de marchés publics
 - Déclaration de conformité par rapport aux administrations fiscales et sociales

- Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un devis détaillé ;

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

- Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
 - Le cout du renouvellement de ces 150 licences Websense Hosted Web Security
- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : Coûts

100 % pour le prix du renouvellement

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p style="text-align: center;">OFFRE POUR : <i>Marché N° 2014 - 05</i> NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

- SOIT ENVOYE PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A :

Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve

- SOIT DEPOSE CONTRE RECEPISSE A :

Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve**

Renseignements administratifs :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis
6 mail Maurice de Fontenay
93120 La Courneuve**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 – Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine-Puig
93100 Montreuil**

Article 8 : Clauses complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le cadre de la présente consultation, vous allez joindre un dossier candidature et un dossier offre comportant les pièces de votre candidature et les pièces composant votre offre.

POUR Y REpondre :

Vous devrez joindre les documents demandées dans le règlement de consultation ET signer les pièces indiquées dans ledit règlement de consultation soit manuscritement soit électroniquement.

Dossier contenant les pièces de la candidature

Document de la candidature	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Copie du jugement si redressement	Jugement	Oui	Non
Annexes : Présentation de la société, références, qualifications, ca	Devra commencer par « annexe »	Oui	Non

Dossier contenant les pièces de l'offre

Document de l'offre	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Présentation détaillée des moyens	Note méthodologique	Oui	Oui